

ALERTE SECHERESSE

Arrêté préfectoral du 3 septembre

SECTEUR DE L'AYGUES EN ALERTE RENFORCEE

Mesures spécifiques pour les secteurs en alerte renforcée

- réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel que soit l'usage ;
- interdiction d'arrosage des espaces verts, pelouses et jardin d'agrément ;
- pour les stades de sport, les golfs et les jardins potagers, l'interdiction d'arrosage de 9 h 00 à 19 h 00 est maintenue.

Mesures communes pour les secteurs en alerte et alerte renforcée

- interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h 00 à 19 h 00, à l'exception de la micro-aspiration, goutte à goutte, de cultures en godets, semis et jeunes plantations ;
- interdiction de laver les véhicules hors stations de lavage à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières,) et liées à la sécurité ;
- le remplissage des piscines et spas privés est interdit, seule la mise à niveau pour raisons sanitaires est autorisée ;
- fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source.

Secteurs en alerte renforcée : LEZ – SUD LUBERON – CALAVON AMONT – CALAVON MEDIAN – AYGUES – OUVEZE – NESQUE

Secteurs en alerte : MEYNE – S-O du MONT VENTOUX

Secteurs en vigilance : RHONE – DURANCE cours d'eau – DURANCE nappe d'accompagnement – SORGUES

Pour consulter l'arrêté : affichage dans le hall de la mairie – site de la commune – site de la Préfecture de Vaucluse